

Fabulé s'avançait toujours, guidé par le bruit à peine perceptible des feuilles et des branches que les deux fugitifs agitaient malgré leurs précautions. Ils étaient arrivés ainsi à la gueule béante d'un de ces précipices dont le fond est un mystère pour l'œil humain.

A droite du précipice s'ouvrait un chemin sur un espace de cent pas environ: c'était l'unique ressource des fugitifs; mais en s'y hasardant, ils se montraient à Fabulé et risquaient d'être pris.

Sans qu'ils aient pu s'apercevoir des manœuvres du chef, celui-ci n'était plus qu'à quelque distance de leur retraite. Au moment où ils allaient s'élancer dans le chemin découvert dont j'ai parlé, Fabulé, qui tenait toujours Lucinde captive dans ses doigts de fer, se dressa devant eux.

Les cris et les quelques paroles qui s'échangèrent simultanément en ce rapide moment d'hésitation, éclairèrent la situation aux yeux de tous.

— Lucinde! s'écria Antillia, sauve-moi! sauve-moi! Va prévenir Macandal!

— Maîtresse, fuyez, pendant que je vais me battre contre Fabulé, avait dit le nègre. — C'est donc toi qui avais enlevé mademoiselle Antillia? murmura Lucinde en s'adressant à Fabulé, et elle ajouta: — Pauvre Macandal!

Ce furent ses dernières paroles. Par un effort qui laissa entre les mains de Fabulé une poignée de ses cheveux, Lucinde avait tenté de fuir. Mais avant qu'elle eût fait dix pas, Fabulé l'avait ressaisie, et, d'un coup de *bangala*, l'avait étendue morte à ses pieds.

Antillia, qui entendit le râle de la jeune négresse, poussa un cri de douleur. Fabulé bondit comme un tigre au-devant des deux fugitifs; le nègre se jeta entre lui et Antillia, en criant à celle-ci: — Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

— Partez, maîtresse, partez! Autant que je meure tout seul.

Après avoir passé une partie de la journée en prières et en larmes, elle essaya de se frayer un passage à travers ce désert silencieux et terrible, qui était pour elle comme une immense prison.

La fatigue et l'émotion lui avaient enlevé toutes ses forces. La peur paralysait en même temps le reste d'énergie que lui donnait le sentiment du danger extrême auquel elle était exposée.

Antillia franchissait ces ponts, se plongeait dans des mers d'herbes plantureuses, se jetait dans des sentiers dont les sinuosités mystérieuses la ramenaient souvent au point même d'où elle était partie.

Le troisième jour, Antillia se trouvait sur un des versants de la montagne; elle aperçut enfin, par-dessus la cime des arbres, l'horizon d'une mer mugissante.

Elle s'assit triste, désespérée, et demandant à la réflexion et à la prière conseil sur le parti à prendre.

Antillia hésita à se diriger de ce côté. Elle s'assit triste, désespérée, et demandant à la réflexion et à la prière conseil sur le parti à prendre.

Antillia hésita à se diriger de ce côté. Elle s'assit triste, désespérée, et demandant à la réflexion et à la prière conseil sur le parti à prendre.

Antillia hésita à se diriger de ce côté. Elle s'assit triste, désespérée, et demandant à la réflexion et à la prière conseil sur le parti à prendre.

Un comité de direction dans chaque district, composé de personnes de la localité, assurées elles-mêmes dans la Compagnie, acceptant les risques et fixant la prime afférente à ces risques d'après leur propre expérience du territoire; tous ces comités locaux reliés à la direction générale au siège de la Compagnie, telles sont les garanties qu'offre aux assurés, d'un traitement équitable, la Compagnie *Standard*, assurance contre le feu et sur la vie, dont les bureaux sont au No. 13, Place d'Armes, à Montréal, où la Compagnie accepte les risques contre le feu à des primes calculées équitablement tant pour les assurés que pour elle-même.

JEU DE DAMES

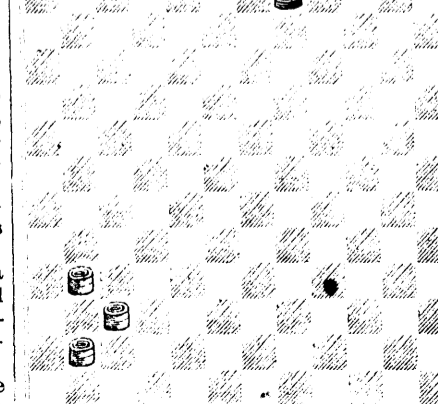
Les personnes qui auraient des problèmes à nous envoyer pour être publiés, pourront les adresser à M. J. A. Rodier, No. 14, rue Allard, Montréal.

Les solutions doivent être également adressées à ce monsieur.

PROBLÈME No. 2.

TROIS DAMES CONTRE UNE.

NOIRS



BLANCS
Les Blancs jouent et gagnent

COMPAGNIE D'ASSURANCE "LA ROYALE CANADIENNE."

Capital. - - - - - \$6,000,000
Actif Disponible, - - - - - pres de - \$1,200,000



OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELE.
Gérant Général: ALFRED PERRY. Sec. et Trés.: ARTHUR G. MONON.
Assist.-Gérant: DAVID L. KIRBY. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

ACTIF EN OR

Table listing assets in gold, including Bonds of the U.S., Montreal, and various stocks and funds.

PASSIF

Table listing liabilities, including claims for losses, bills payable, and divers accounts.

Assure tous les Risques d'Incendie, ainsi que les Bâtiments voyageant dans les eaux intérieures et leurs Cargaisons, et les Frêts et Cargaisons des Navires à vapeur et à voile Océaniques de première classe.

BUREAU PRINCIPAL: 160 RUE ST. JACQUES, MONTREAL
G-45-4-141

AVIS.

DEMANDE sera faite au PARLEMENT DU CANADA, à sa prochaine Session, pour amender la Charte de

"LA BANQUE DES PROVINCES-UNIES," en changeant son nom et aussi le Chef-Lieu ou Place d'Affaires d'icelle, et pour d'autres fins.
ROBERT ARMOUR,
AVOCAT DES PETITIONNAIRES.
BOWMANVILLE, 2 Décembre 1875 6-49-9-149

\$225. PIANOS POUR \$225.

Neufs—pleinement garantis, 7 Octaves.—toutes les Améliorations modernes.—le son est plein, riche et pathétique.—Combinaison exquise, produisant un magnifique effet d'orchestre. Notre désir est qu'ils soient soigneusement essayés et examinés.
\$225 chaque. Réparations de toutes sortes à prix modérés.—A. M. LEICESTER & CIE., Fabricants de Pianos, 845 et 847, Rue St. Joseph, Montréal. 6-49-52-150

Corniches ROULEAUX ET ANEAUX, aussi BARRES D'ESCALIERS, la plus grande variété dans les derniers goûts, chez L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal.

Coutellerie FOURCHETTES ET CUILLERES, HUILLIERS, plaqués à prix réduits. Aussi venant d'être reçus: CAGES D'OISEAUX, CAFETIÈRES FRANÇAISES à alambique et PLUMEAUX FRANÇAIS, chez L. J. A. SURVEYER, 6-19-52-105 524, Rue Craig, Montréal.

LE RANGE ou Fourneau à cuisine le plus amélioré est Le "NEW ENGLAND"
Ses qualités sont trop nombreuses pour être énumérées, mais on peut facilement se convaincre en en faisant l'inspection.

MEILLEUR & Cie., 652, RUE CRAIG, Prés de la Rue Bleury.
MACHINE A LAVER DE BUNNELL, TORDEUSE ET REPASSEUSES, Machine à peler les pommes, à trancher le pain, les légumes, les viandes, &c. 6-37-26-129

LE VIDO. EAU DE BEAUTE, PRÉPARATION DE N. DUDEVOIR. AUX DAMES.

Pour l'usage de la toilette et pour perpétuer la fraîcheur d'un beau teint: sa propriété tempère la chaleur et la sécheresse de la peau, donne à ses fibres une vigueur et une élasticité charmante. C'est un préservatif et un remède contre le masque auquel les Dames sont sujettes.
Manière de s'en servir:—Pour les maladies de la peau, les Humeurs, les Eruptions, les Boutons, le Pustules, les Taches, les Clous, etc., la peau doit être bien lavée et tenue bien propre pendant que l'on fait usage de l'Eau pour le teint.
Le VIDO est une des plus belles découvertes pour embellir le teint. Par l'usage de cette Eau vous aurez toujours la peau du visage d'une éclatante blancheur.
Toute personne envoyant \$1.00 par la malle recevra une bouteille par la malle suivante. Enregistré à Ottawa conformément à l'acte du Parlement, 4 février 1875.
Vendu chez le Dr. GAUTHIER, 6-17-52-160 190, Rue St. Laurent.

Etrennes! Etrennes! Etrennes!

PÂTISSERIES ET BOMBONS FRANÇAIS.
LA JOIE DES ENFANTS ET DES FAMILLES.
V. DEOM, Pâtissier-Confiseur, No. 560, RUE STE. CATHERINE, MONT REAL.
Mr. V. DEOM informe les familles qu'il confectionne des Pâtisseries délicieuses. A l'occasion des Fêtes de Noël, du Jour de l'An et des Rois, il a fabriqué toutes sortes de Bonbons pour Etrennes et pour Desserts. Aussi un choix de Confiseries et de Bombons Français. Venez acheter à bon Marché.
6-48-4-146 V. DEOM.

CAR LE SANG, C'EST LA VIE. CELEBER

PURIFICATEUR DU SANG DE CLARKE
(Marque de Commerce:—"Blood Mixture.")
LE GRAND PURIFICATEUR ET RESTAURATEUR, nettoie et élimine du sang toutes les impuretés et ne saurait être trop hautement recommandé.
C'est un remède infailible contre la Scrofule, le Scorbut, les maladies de la Peau, et les Plaies de toutes sortes. La guérison est permanente.
Il guérit les Vieilles Plaies les Plaies Ulcérées sur le Cou les Plaies Ulcérées sur les Jambes les Boutons Noirs sur la Figure le Scorbut et ses suites les Ulcères cancéreux les maladies du Sang et de la Peau les Engorgements Glandulaires.
Élimine du Sang toutes les matières impures quelle qu'en soit la cause.
Comme ce mélange est agréable au goût et exempt de toute matière injurieuse à la constitution la plus délicate de l'un ou de l'autre sexe, le Propriétaire conseille fortement aux malades d'en faire l'essai.
Des milliers de Témoignages attestent de son efficacité.
Vendu en Bouteilles à \$1.00, et en Caisses, contenant six fois la même quantité, pour \$4 chaque.—ces dernières en contiennent une quantité suffisante pour opérer la guérison dans la plupart des cas invétérés.
EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS ET MARCHANDS DE MÉDECINES PATENTEES de l'univers.
Seul Propriétaire: F. J. CLARKE, Chimiste, APOTHECARIEN HALL, LINCOLN, ANGLETERRE.
Agents en gros pour les Provinces de Québec et d'Ontario:

EVANS, MEROER & Cie., MONTREAL
Expédié par la malle sur réception d'un mandat de Poste. 6-23-52-114

"L'OPINION PUBLIQUE"

Publiée tous les Jours à Montréal, Canada, Par la Compagnie Burland-Desbarats.
ABONNEMENT \$3.00 par année.
Aux Etats-Unis 3.50
Par numéro 7 Centimes.
Envois par lettres enregistrées ou par mandats sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.
ANNONCES. 10 Centime la ligne.
Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.
On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois.
Tout semestre commence se paie en entier.
Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration.
L'agent-collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.
Lorsqu'un abonné change de domicile, il doit en donner avis huit jours d'avance.
Si l'abonné ne reçoit pas son journal, il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration. Les frais de port sont payés par la Compagnie.